

Fédération Française de Pelote Basque
60, avenue Dubrocq - B.P. 816
64108 BAYONNE CEDEX
Tél. : 05-59-59-22-34 - Fax : 05-59-25-49-82
Courriel : ffpb@orange.fr
www.ffpb.net

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains votre licence sportive valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Elle atteste de votre appartenance à la Fédération Française de Pelote Basque.

Vous trouverez, au verso de la présente, tous renseignements sur vos couvertures assurances et sur les options complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire individuellement.

Je vous remercie de votre attachement à notre sport.

Cordialement,



Le Président de la FFPB
Lilou ECHEVERRIA

Nota : Votre qualité de licencié sera prouvée sur présentation de votre licence sportive 2019 jusqu'au 29 février 2020 au plus tard.

Article de loi : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou de l'attestation Questionnaire de Santé (dûment remplie et signée).



Partie réservée au club

2019

- Apte à la pratique de la Pelote Basque en compétition.
- Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de la note d'information et des options relatives à l'assurance.
Signature :

Licence sportive FFPB

2019

- Apte à la pratique de la Pelote Basque en compétition.
- Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de la note d'information et des options relatives à l'assurance.
Signature :

- 1) Attester de la délivrance d'un certificat médical, ou de l'attestation Questionnaire de Santé pour la pratique de la pelote basque en compétitions organisées ou agréées par la FFPB.
- 2) Faire attester et signer le licencié (ou les parents dans le cas d'un licencié mineur) de l'information relative à l'assurance.
- 3) Décoller la partie gauche destinée au club.
- 4) Rabattre la partie droite sur la partie autocollante gauche (Licence sportive FFPB).

Quand êtes-vous assuré ? Vous êtes assuré pendant la période de validité de votre licence sportive, lors de la pratique de la Pelote Basque, pendant les déplacements, les compétitions, les réunions ou les manifestations organisées par la Fédération, les Ligues, les Comités et les Clubs, les entraînements et les tournois.

Un dossier indiquant les garanties et options est consultable auprès du club et du site internet de la FFPB : www.ffpb.net

Vos garanties :

Responsabilité Civile : nous prenons en charge les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile, si vous causez des dommages corporels, matériels, ou immatériels à un tiers au cours de la pratique de la pelote basque.			
Défense pénale et Recours : à concurrence de 15.245 euros.			
Limites de Garantie	Dommages corporels	8.000.000 euros	
	Intoxications alimentaires	1.525.000 euros par année d'assurances	
	Dommages matériels	1.525.000 euros	
Assurance Individuelle Accident :	GARANTIES COMPRISES DANS LA LICENCE	OPTIONS	
		Licence + Option 1	Licence + Option 2
	Limites de Garantie	Limites de Garantie	Limites de Garantie
Décès	18.000 euros	23.000 euros	33.000 euros
Invalidité Permanente	36.000 euros (1)	46.000 euros (1)	78.000 euros (1)
Frais de traitement	150 % (2)	250 % (2)	250 % (2)
Indemnités journalières	15 euros/jour (3)	30 euros/jour (3)	45 euros/jour (3)
Chambre particulière	40 euros/jour (4)	40 euros/jour (4)	60 euros/jour (4)
Forfait Hospitalier	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Forfait Optique	300 euros (4)	300 euros (4)	600 euros (4)
Prothèse dentaire	300 euros (5)	300 euros (5)	600 euros (5)
(1)	Versement d'un capital sur cette base et proportionnel au taux d'IPP (franchise 5%)		
(2)	Dans la limite de la dépense et sur la base de remboursement du régime obligatoire, après remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire.		
(3)	Uniquement pour les catégories Séniors et Juniors ; du 7 ^{ème} au 160 ^{ème} jour d'arrêt de travail.		
(4)	Dans la limite du montant indiqué		
(5)	Dans la limite du montant indiqué et par dent		

Les montants garantis dans le cadre vert sont inclus dans la licence sportive.

Afin de bénéficier de garanties renforcées, le licencié a la possibilité de souscrire une des options détaillées dans le cadre bleu ci-dessus.

Cette option doit être réglée à l'assureur : Cotisation Option 1 : 9 euros
Cotisation Option 2 : 20 euros

En cas d'accident : vous devez adresser à MMA Côte Basque (n° ORIAS 07010607) et dans les 48 heures :

- Déclaration d'accident circonstanciée.
- Certificat médical indiquant la nature de la blessure et éventuellement la copie de l'arrêt de travail.
- Photocopie de la licence de l'année en cours.

MMA Côte Basque

12 Rue des Mésanges - Village Iraty - 64200 Biarritz

courriel : sinistres.mma@mma.fr - tél. : 05.59.22.90.02

- Adresser toutes vos feuilles de soins au régime obligatoire
- Transmettre à l'assureur, les originaux des décomptes de remboursements et certificat de reprise du travail pour paiement selon garanties contractuelles.

